

Association ACODEGE

2 Rue Gagnereaux

21000 DIJON

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSEON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Laëtitia COURVOISIER
Audrey LECOQUET
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025**

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, en date du 23 septembre 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ACODEGE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ACODEGE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant notamment :

- Le paragraphe « Trésorerie » p.14 de l'annexe sur les Produits Financiers issus de la gestion centralisée de trésorerie précise que ces produits n'ont pas fait l'objet d'une dotation en provision règlementée pour produits financiers des ESSM. Ceux-ci devront être retraités en réserve pour investissement lors de l'affectation des résultats.
- Première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les concours publics et subventions d'exploitation : nous nous sommes assurés du correct enregistrement comptable et du suivi des concours publics et des subventions d'exploitation
- Les fonds propres : nous avons vérifié le correct enregistrement comptable et l'affectation des résultats conformément aux attentes des financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association ACODEGE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

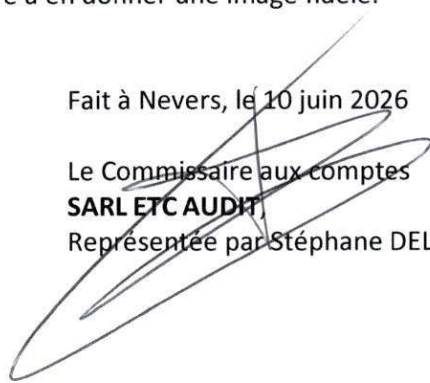
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nevers, le 10 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
SARL ETC AUDIT

Représentée par Stéphane DELZAIVE



BILAN CONSOLIDE (ACTIF) - Exercice 2025

Libellé		Montant brut 31/12/2025	Amort. et prov.	Montant net 31/12/2025	Montant net 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles :	630 169,63	214 169,00	416 000,63	5 575,53
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres immobilisations incorporelles	630 169,63	214 169,00	416 000,63	5 575,53
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Immobilisations corporelles :	48 460 479,90	27 688 817,08	20 771 662,82	21 459 245,83
	Terrains	2 156 857,83	797 465,54	1 359 392,29	1 358 356,49
	Constructions	33 954 735,99	17 347 805,34	16 606 930,65	17 445 224,94
	Installations techniques, matériels et outillage	4 068 425,37	3 429 339,44	639 085,93	684 848,07
	Autres immobilisations corporelles	8 094 203,55	6 114 206,76	1 979 996,79	1 807 447,36
	Immobilisations corporelles en cours	174 257,16		174 257,16	161 910,07
	Avances et acomptes	12 000,00		12 000,00	1 458,90
	Biens reçus par des legs ou donation destinés à être cédés				
	Immobilisations Financières :	929 222,64	260,69	928 961,95	449 833,40
	Participations et créances rattachées à des participations	358 037,00		358 037,00	358 037,00
	Autres titres immobilisés	152,45		152,45	152,45
	Prêts	477 973,00		477 973,00	
	Autres immobilisations financières	93 060,19	260,69	92 799,50	91 643,95
TOTAL I		50 019 872,17	27 903 246,77	22 116 625,40	21 914 654,76
ACTIF CIRCULANT					
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :	186 253,58	1 721,59	184 531,99	444 482,02
	Matières premières et fournitures	129 347,67	1 721,59	127 626,08	112 204,69
	Autres approvisionnements				
	En-cours de production (biens et services)				283 360,49
	Produits intermédiaires et finis	56 905,91		56 905,91	48 916,84
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	-	0,00	404,64
	Créances :	3 426 715,76	12 585,25	3 414 130,51	2 767 357,27
	Créances redevables et comptes rattachés	1 160 283,77	12 585,25	1 147 698,52	625 839,59
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	2 266 431,99		2 266 431,99	2 141 517,68
	Valeurs mobilières de placement	0,00	-	0,00	-
	Disponibilités	19 147 748,79	-	19 147 748,79	20 615 813,36
	Charges constatées d'avance	202 906,43	-	202 906,43	133 274,22
TOTAL II		22 963 624,56	14 306,84	22 949 317,72	23 961 331,51
COMPTES REGULARIS.	Charges à répartir sur plusieurs exercices III				
	Primes de remboursement des obligations IV				
	Ecart de conversion (actif) V				
	TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	72 983 496,73	27 917 553,61	45 065 943,12	45 875 986,27

BILAN CONSOLIDE (PASSIF) - Exercice 2025

Libellé		Montant brut 31/12/2025	Amort. et prov.	Montant net 31/12/2025	Montant net 31/12/2024
FONDS PROPRES					
FONDS PROPRES	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	253 122,86	-	253 122,86	253 122,86
	Fonds associatifs avec droit de reprise :	-	-	-	-
	Fonds propres statutaires	-	-	-	-
	Fonds propres complémentaires	-	-	-	-
	Dons et legs	-	-	-	-
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables	-	-	-	-
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserves statutaires ou contractuelles	-		-	-
	Réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	10 141 353,39		10 141 353,39	10 450 475,85
	Réserves pour projet de l'entité	4 936 499,43		4 936 499,43	4 483 612,84
	Autres réserves	-		-	-
	Report à nouveau				
	Report à nouveau gestion non contrôlée	-2 849 401,46	-	-2 849 401,46	-2 506 571,79
	Report à nouveau des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée	-4 793 084,05	-	-4 793 084,05	-5 050 919,11
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	1 262 095,30	-	1 262 095,30	58 769,52
	Situation nette	8 950 585,47		8 950 585,47	7 688 490,17
	Fonds propres consommables	-	-	-	-
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 555 255,82	-	1 555 255,82	1 028 459,23	
Provisions réglementées	3 412 032,80	-	3 412 032,80	3 388 098,92	
Couverture du besoin en fonds de roulement	108 429,04		108 429,04	108 429,04	
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immob.	6 147,22		6 147,22	6 147,22	
Réserves des plus-values nettes d'actif	3 297 456,54		3 297 456,54	3 273 522,66	
Droit des propriétaires					
TOTAL I	13 917 874,09	-	13 917 874,09	12 105 048,32	
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	11 880 726,73		11 880 726,73	12 592 414,12
	TOTAL II	11 880 726,73	-	11 880 726,73	12 592 414,12
PROVISIONS	Provisions pour risques	803 100,39		803 100,39	631 124,65
	Provisions pour charges				
	TOTAL III	803 100,39	-	803 100,39	631 124,65
DETTES					
DETTES	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 394 945,52		4 394 945,52	4 959 755,59
	Emprunts et dettes financières divers	936,00		936,00	886,00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,00		0,00	102,50
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 656 624,71		1 656 624,71	1 649 818,27
	Dettes sociales et fiscales	11 978 960,55		11 978 960,55	12 507 419,66
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	84 016,56		84 016,56	134 151,77
	Autres dettes	337 594,57		337 594,57	1 113 695,89
	Produits constatés d'avance	11 164,00		11 164,00	181 569,50
	TOTAL IV	18 464 241,91	-	18 464 241,91	20 547 399,18
	Ecart de conversion (passif)				
TOTAL V					
TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)		45 065 943,12	-	45 065 943,12	45 875 986,27

RESULTAT CONSOLIDE - Exercice 2025 - (1/2)			
Libellé		Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	3 927,00	2 068,00
	Ventes de biens et services		
	- vente de biens		
	- vente de prestations de services	3 679 022,82	3 663 491,55
	Chiffre d'affaires net	3 679 022,82	3 663 491,55
	Production stockée ou déstockage de production	-275 371,42	64 585,02
	Production immobilisée	151 269,44	13 202,28
	Produits de tiers financeurs		
	- concours publics et subventions d'exploitation	55 123 852,68	54 121 327,28
	Ressources liées à la générosité du public	42 183,90	
	Reprises sur amortissements et provisions	346 164,30	443 735,94
	Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	93 004,20	
	Transferts de charges	0,00	50 368,84
	Utilisation de fonds dédiés	1 606 779,87	1 212 623,84
	Autres produits	4 164 925,80	3 433 406,21
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		64 935 758,59	63 004 808,96
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières premières et fournitures	375 217,19	401 948,83
	Variation de stock	-15 421,39	-23 599,74
	Achats d'autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	13 561 320,38	13 432 450,57
	Services extérieurs et autres		
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 777 630,43	3 663 703,27
	Rémunération du personnel	30 484 848,83	30 435 805,84
	Charges sociales	12 087 108,31	12 370 284,70
	Dotations aux amortissements	2 001 795,87	1 971 919,79
	Dotations aux provisions	536 532,42	364 886,89
	Reports de fonds dédiés	895 092,48	584 409,59
	Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	59 170,32	
	Autres charges	226 413,26	190 505,08
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)		63 989 708,10	63 392 314,82
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		946 050,49	-387 505,86

- SARL ETC -
Place de la République
89000 SAINT-GEORGES-VALENTIN - ALLIER
Tél. 03 80 20 10 80
Siret. 493 539 944 00014

RESULTAT CONSOLIDE - Exercice 2025 - (2/2)

	Libellé	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS FINANCIERS	De participations et des immobilisations financières	7 785,76	8 020,39
	Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	380 517,32	501 628,94
	Reprises sur provisions		
	Transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	61 911,07	7 260,44
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	450 214,15	516 909,77
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions	91 235,14	101 585,52
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	91 235,14	101 585,52
	RESULTAT FINANCIER (III-IV)	358 979,01	415 324,25
	RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	1 305 029,50	27 818,39
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		15 569,68
	Sur opérations en capital		71 039,52
	Reprises sur provisions		19 624,07
	Transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0,00	106 233,27
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Exercice courant		4 109,22
	Sur opérations en capital		8 285,99
	Dotations aux amortissements et aux provisions :		4 418,75
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0,00	16 813,96
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0,00	89 419,31
	Impôts sur les sociétés (VII)	42 934,20	58 468,18
	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	65 385 972,74	63 627 952,00
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	64 123 877,44	63 569 182,48
	EXCEDENT	1 262 095,30	58 769,52
	DEFICIT		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature	462 341	463 269
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens	96 000	96 000
	Prestations de services	366 341	367 269
	Personnel bénévole		

- SARL ETC AUDIT -
 Place de l'Europe
 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES
 Tél. 03 86 48 12 12
 Siret. 493 539 944 00014

L'annexe ci-après fait partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 45 065 943.12€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 64 935 758.59 € et dégagent un résultat comptable de +1 262 095.30 €.

Après :

- la réintégration des excédents ainsi que la reprise des déficits demandée par les autorités de tarification pour le financement des activités 2025,
- la prise en compte des dépenses dont le financement est refusé (variation des provisions congés payés ...),

Le résultat administratif s'établit à : + 1 415 358.54 €

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Présentation de l'association

L'Acodège est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général. Elle développe des actions de prévention, de soin, d'accueil, d'éducation, de formation et de réinsertion sociale. Elle intervient auprès d'un public de tous âges en situation de handicap et/ou en difficulté sociale.

L'Acodège regroupe près de 40 établissements, services sociaux ou médico-sociaux.

La vocation de l'Acodège est de promouvoir et mettre en place, avec les personnes vulnérables ou en situation de fragilité, toutes actions qui favorisent une vie en société propice à leur épanouissement et à leur autonomie, dans le respect de leur singularité, en lien avec leur environnement.

Acodège est fortement implantée dans toute la Côte-d'Or, mais son rayon d'action naturel est la région Bourgogne-Franche-Comté et les départements voisins (l'association est notamment présente en Haute-Marne). L'Association, héritière de plus de 70 ans d'histoire, a largement étendu le champ de ses compétences et a évolué et grandi en réponse aux besoins.

En prenant de l'envergure, Acodège a tissé un réseau d'expertises qui fait la force de ce collectif, et qui favorise cette notion de « parcours de vie » souhaitée par les publics accompagnés.

- SARL ETC AUDIT -

Place de l'Europe
89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12
Siret. 493 539 944 00014

I – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

INTRODUCTION

Les équipes ont maintenu le dialogue avec les financeurs pour les établissements sous tarification classique mais aussi afin de faire avancer les dossiers de financement en CPOM.

1. Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens :

a-CPOM Etat (ARS)

Le CPOM avec l'ARS a été signé le 8 juillet 2024 avec effet au 01/01/2024 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31/12/2028.

b-CPOM- CHRS Herriot

Le CPOM pour le CHRS Herriot a été signé en juin 2021 pour la période 2021-2023 avec la DREETS de Bourgogne-Franche-Comté. Un avenant est venu prolonger de 2 ans le CPOM, soit jusqu'au 31/12/2025 dans l'attente de la réforme de la tarification des CHRS.

Pour 2026, les réunions de travail ont débuté afin d'aboutir avant le 30 juin 2026 à une signature du nouveau CPOM. La réforme de tarification est suspendue et un avenant à ce CPOM sera sans doute nécessaire pour l'intégrer.

A défaut de signature, l'Acodège a déposé un budget prévisionnel au 30/10/2025 et repassera en tarification classique.

c-CPOM Conseil Départemental

- Enveloppe Enfance

Pour cette enveloppe, le contrat CPOM a été signé en décembre 2022 pour les 4 années 2022-2025. Le périmètre et les capacités des services n'ont pas changé. L'équilibre est recherché sur la durée du CPOM, les résultats déficitaires pourront être imputés sur les réserves du précédent CPOM. L'autorisation du nombre de places du Service d'Accueil Familial a été revu à la baisse en 2024. Un avenant pour 2026 est en cours d'écriture et de négociation avec le Conseil Départemental de la Côte d'Or.

- Enveloppe Handicap Adultes

Le CPOM couvrait la période 2022-2024. Un avenant est venu prolonger d'un an la durée du CPOM, soit jusqu'au 31/12/2025. Un avenant pour 2026 est en cours d'écriture et de négociation avec le Conseil Départemental de la Côte d'Or.

2. Reprise des résultats antérieurs :

Les « résultats réalisés au cours des exercices antérieurs et sous contrôle des tiers financeurs » ont fait l'objet de réintégrations (reprises) dans les budgets accordés par les financeurs pour l'année 2025.

Ces reprises de résultat s'élèvent à un montant de +24 632.26 € pour l'année 2025 et impactent ainsi à due concurrence les produits de tarification (comptes 73xxx) et donc le résultat comptable.

Résultat comptable en euros	1 262 095,30
Retraitements des reprises sur 2024 de résultats antérieurs (excédents et déficits) sur des établissements sous tarification classique	24 632,26
Résultat comptable retraité des reprises de résultats antérieurs	1 286 727,56

3. Valorisation des biens immobiliers

Les locaux, situés rue Jean 23 à Dijon, ne sont plus utilisés par le Sessad depuis 2020. Une provision pour dépréciation a été constatée dans les comptes de l'Association pour un montant de 122 233€ au 31/12/2021. Afin de maintenir une valeur nette comptable équivalente au 31/12/2024, la provision a été reprise pour le montant enregistré en amortissement en 2025 (17K€).

4. Comparabilité des exercices

Nouveaux services et établissements / Extensions /Variations

Le nombre de personnes accompagnées est relativement stable. Nous noterons cependant les modifications d'activités suivantes :

- Rentrée inclusive 2025 au DAME ARIA: accueil de 19 jeunes (versement de crédit non reconductible par l'ARS, 26 accueils en 2024). En parallèle, pérennisation de 6 places de PMO au 01/09/2024
- Ouverture d'une seconde UEEA au DAME ARIA à la rentrée 2025
- SAIP : augmentation du nombre de places autorisé à 64 places au 01/09/2024 contre 50 places auparavant.
- AMMI majeurs : accroissement progressif du nombre de places installées depuis 2024
 - 38 jeunes majeurs accueillis au 01/01/2024
 - 59 jeunes majeurs accueillis au 31/12/2024 et au 31/12/2025
- La convention CEJ JR(subvention) signée en fin d'année 2022 se poursuit en année pleine pour 2024 comme en 2023. La convention se termine au 31/12/2025
- Le dispositif expérimental Itinérance 21 a pris fin en 2024.

5.Décret tertiaire

Dans le cadre des dispositions du décret tertiaire, l'Acodège a réalisé un audit énergétique des bâtiments au cours de l'exercice afin d'identifier les travaux nécessaires au respect de ses obligations réglementaires. Sur la base de cet audit, les coûts des travaux de rénovation énergétique sont estimés à environ 3 millions d'euros. Ces travaux feront l'objet d'un programme pluriannuel et devraient être réalisés sur les quatre prochains exercices.

À la date d'arrêt des comptes, aucun engagement ferme n'a été pris. En conséquence, aucun passif n'a été comptabilisé à ce titre.

II – EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre la clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels.

III – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

I. Référentiel et principes comptables :

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises.

Les conventions générales comptables ont été appliquées selon les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels et dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- **du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au PCG pour les exercices à compter du 01/01/2025.**
- **du règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général pour la présentation relative à 2024 ; Les comptes comparatifs de l'exercice 2024 n'ont pas été retraités.**
- du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01 ;
- de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2007-05 du 04 mai 2017 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médicaux sociaux relevant de l'article R.314-I du code de l'action sociale et des familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22 ;
- Du règlement n°2019-04 du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Du plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médicaux sociaux relevant de l'article L 312-I du code de l'action sociale et des familles 2020;

2. Informations relatives aux changements de méthode et correction d'erreur

- Aucun changement de méthode n'a été réalisé sur l'exercice 2025
- Correction d'erreur : Les versements au titre de l'effort à la construction ont été demandés et exécutés sous forme de prêt mais comptabilisés dans les résultats d'exploitation des exercices de versement. La somme de 477 973 euros a donc placé à titre correctif à l'actif du bilan au titre des prêts accordés.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31/12/2025, il a été décidé de ne plus procéder au calcul d'un stock d'encours fondé sur un niveau d'avancement théorique des mesures judiciaires en cours et non facturés. Les comptes ne tiennent désormais plus compte de cette notion d'avancement. Par ailleurs, cette écriture faisait chaque année l'objet d'un retraitement systématique de la part du financeur.

3. Modes et méthodes d'évaluation appliqués

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

3.1) Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature ont été comptabilisées (cf bas du compte de résultat).

Ces contributions ne représentent aucun flux financier pour l'Association et, en particulier, les apports en temps ne donnent lieu à aucune rémunération de la part de l'Acodège, seule une indemnité de déplacement peut être payée aux bénévoles.

Les différentes contributions, dont bénéficie l'association, et les méthodes de valorisations retenues sont les suivantes :

- **les apports de travail (bénévoles)** : au montant horaire charges sociales et fiscales comprises correspondant à la rémunération prévue pour la qualification déterminée par la Convention Collective à l'indice le plus faible; Cette nature de contribution n'a pas été valorisée car d'une part, l'association n'est pas en mesure de la recenser, et d'autre part elle n'est pas significative.
- **Les heures effectuées par les personnels mis à disposition de l'Education Nationale qui ne perçoivent qu'un forfait ou une indemnité de logement par l'Acodège** : à un salaire équivalent à ce que percevrait une personne de même qualification, à l'indice le plus faible de la Convention Collective, charges fiscales et sociales comprises, déduction faite éventuelle des coûts réels de ces personnes.
- **Les mises à disposition de biens** : à la valeur locative théorique des biens mis à disposition gratuitement ce qui exclut les biens mis à disposition sous forme de baux emphytéotiques, soit :
 - Le terrain de 2 ha à Dijon - 18 et 24 Rue St Vincent de Paul à DIJON (terrain du Conseil Départemental mis à disposition de l'IME STE ANNE) – bail emphytéotique.
 - Maison « les Hortensias » par extension du bail emphytéotique du Conseil Départemental – 16 Rue Saint Vincent de Paul à Dijon.
 - Le terrain de 3 722 m² - avenue de Stalingrad (terrain de la Ville de Dijon) – bail

emphytéotique de 90 ans consenti le 10/12/2004 - valeur locative annuelle mentionnée dans l'acte 2700€.

En est exclu le temps passé par les Administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions.

Afin de rétablir la comparabilité des comptes, les contributions volontaires sont présentées sous forme comparative dans le tableau ci-dessous :

Nature	2025	2024
Personnel mise à disposition Education nationale	366 341	367 269
Mise à disposition d'un bureau (Ville Quetigny)	4 800	4 800
Mise à disposition Locaux (Dijon)	91 200	91 200
TOTAL	462 341	463 269

3.2) Fonds dédiés pour départs en retraite

Afin de ne pas créer de distorsion entre les comptes administratifs de ses établissements et ses comptes sociaux, l'Acodège n'a pas retenu la méthode préférentielle de comptabilisation des indemnités de départ en retraite en provision au bilan mais applique la méthode de comptabilisation en annexes au titre des engagements hors bilan (cf § VI - 1.2).

Dans le cadre de l'externalisation des indemnités de fin de carrière en place depuis le 21/12/2012, Acodège abonde le contrat ouvert aux Assurances Crédit Mutuel. Ces abondements s'inscrivent dans un compte d'assurance.

Lorsque des abondements doivent être versés, leur montant est diminué des produits financiers générés par le contrat ouvert aux assurances du Crédit Mutuel. C'est un montant « net » de produits financiers qui est ainsi comptabilisé dans les charges des établissements.

3.3) Autres postes

➤ Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage.

En l'absence de décomposition, les durées d'amortissements sont les suivantes :

- Agencements et aménagements des constructions	10 à 15 ans
- Matériel et outillage	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 à 7 ans
- Matériel de bureau et matériel informatique	3 à 5 ans
- Mobilier de bureau	7 à 10 ans

12

Pour les biens faisant l'objet d'une approche par composants, les durées d'amortissements sont les suivantes :

- Constructions et composants : de 10 à 50 ans

Soit, plus particulièrement (en années):

Composants :	Durée :
Structure	50 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Electricité	25 ans
Plomberies sanitaires	25 ans
Chauffage	25 ans
Ascenseur	15 ans
Etanchéité	15 ans
Ravalement	15 ans
Parkings	15 ans
Aménagements	10 ans

➤ **Provisions pour dépréciation**

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

➤ **Stocks**

Les stocks sont évalués selon la méthode du prix moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits finis sont valorisés au prix de vente après déduction d'une marge bénéficiaire théorique de 10 %. Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est supérieure soit au cours du jour, soit à la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente.

➤ **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

➤ **Trésorerie**

- **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées selon la méthode du premier entré, premier sorti.

- **Produits financiers**

Les produits financiers issus de la gestion centralisée de trésorerie n'ont pas fait l'objet d'une dotation en provision règlementée pour produits financiers des ESSM. Ceux-ci devront être retraités en réserve pour investissement lors de l'affectation des résultats.

➤ **Schéma de comptabilisation « amendements CRETON »**

Sur demande de l'ARS, le schéma comptable de la facturation des jeunes sous amendements Creton est le suivant :

La facturation des amendements CRETON d'une année N est déduite de la dotation CPOM de N+2.

En conséquence, la facturation de N est laissée pour l'année N dans les « dotations et produits de tarification », mais compensée par la constitution d'une provision pour risques et charges, provision qui est reprise en N+2.

➤ **Comptabilisation des concours publics et subventions**

Les concours publics destinés au financement pluriannuel général d'une activité et non consommés à la clôture sont comptabilisés en produits constatés d'avance.

Les subventions publiques destinées à un projet facultatif spécifique et non consommées à la clôture sont comptabilisées en fonds dédiés dès lors que leur objet n'est pas totalement réalisé.

IV – NOTES SUR LE BILAN

I) Actif immobilisé

I.1) Mouvements de l'exercice

IMMOBILISATIONS	Valeur Brute en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice
Frais d'établissement	-			-
Autres immob. incorporelles	243 586,13	442 156,00	55 572,50	630 169,63
Immobilisations incorporelles	243 586,13	442 156,00	55 572,50	630 169,63
Terrains	2 100 876,81	61 865,14	5 884,12	2 156 857,83
Constructions	33 818 641,72	283 043,68	146 949,36	33 954 736,04
Inst.Tech.,Matériel Outil.Ind.	4 097 620,56	179 193,99	208 389,18	4 068 425,37
Autres immob. corporelles	8 022 292,46	785 348,17	713 437,08	8 094 203,55
Immob. corporelles en cours	161 910,07	592 350,24	580 003,15	174 257,11
Avances et acomptes	1 458,90	27 071,23	16 530,13	12 000,00
Immobilisations corporelles	48 202 800,52	1 928 872,45	1 671 193,02	48 460 479,90
Immobilisations incorporelles et corporelles	48 446 386,65	2 371 028,45	1 726 765,52	49 090 649,53
Participations	358 037,00			358 037,00
Créances rattachées à des participations	-			-
Titres immobilisés de l'activité portefeuille	-			-
Autres titres immobilisés	152,45			152,45
Prêts	-	477 973,00		477 973,00
Autres immob. financières	91 904,64	10 284,03	9 128,48	93 060,19
Immobilisations financières	450 094,09	488 257,03	9 128,48	929 222,64
TOTAL	48 896 480,74	2 859 285,48	1 735 894,00	50 019 872,17

- SARL ETC AUDIT -
 Place de l'Europe
 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES
 Tél. 03 86 48 12 12
 Siret. 493 539 944 00014

I.2) Tableau des amortissements et provisions sur immobilisations

Amortissements :

IMMOBILISATIONS	Amortissements 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Amortissements 31/12/2025
Frais d'établissement	-	-	-	-
Autres immob. incorporelles	238 010,60	31 730,90	55 572,50	214 169,00
Immobilisations incorporelles	238 010,60	31 730,90	55 572,50	214 169,00
Terrains	742 520,32	60 829,34	5 884,12	797 465,58
Constructions	16 269 071,73	1 139 225,99	146 949,36	17 261 348,37
Inst.Tech.,Matériel Outil.Ind.	3 412 772,49	216 108,32	199 541,37	3 429 339,44
Autres immob. corporelles	6 214 845,10	553 901,32	654 539,73	6 114 206,69
Immobilisations corporelles	26 639 209,64	1 970 064,97	1 006 914,58	27 602 360,08
TOTAL	26 877 220,24	2 001 795,87	1 062 487,08	27 816 529,08

Provisions :

IMMOBILISATIONS	Montant Provision 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Montant Provision 31/12/2025
Frais d'établissement	-	-	-	-
Autres immob. incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	104 345,00	-	17 888,00	86 457,00
Inst.Tech.,Matériel Outil.Ind.	-	-	-	-
Autres immob. corporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	104 345,00	-	17 888,00	86 457,00
TOTAL	104 345,00	-	17 888,00	86 457,00

- SARLETC AUDIT -
Place de l'Europe
89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12
Siret. 493 539 944 00014

16

2) Actif circulant

2.1) Echéance des créances

CREANCES au 31/12/2025	Montant Brut	à 1 an au plus	à plus d' 1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	358 037,00		358 037,00
Prêts	477 973,00		477 973,00
Autres Immobilisations financières	93 060,19	-	93 060,19
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Créances usagers et comptes rattachés	1 160 283,77	1 160 283,77	
Autres créances	2 266 431,99	2 266 431,99	
Charges constatées d'avance	202 906,43	202 906,43	
TOTAL	4 558 692,38	3 629 622,19	929 070,19
(1) Montant :			
- Prêts accordés cours d'exercice	NEANT		
- Rembours. obtenus cours d'exercice	NEANT		

2.2) Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	2025	2024
Créances rattachées à des participations		
Autres immob. financières		
Créances usagers et comptes rattachés	-	2 425,31
Autres créances	1 852 177,29	1 232 664,09
Disponibilités	479 062,27	473 078,15
Totaux	2 331 239,56	1 708 167,55

3) Comptes de régularisation Actif

3.1) Charges constatées d'avance (uniquement d'exploitation) : 202 906.43€

- SARL ETC AUDIT -
 Place de l'Europe
 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES
 Tél. 03 86 48 12 12
 Siret. 493 539 944 00014

4) Fonds Propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture 01/01/2025	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	253 122,86				253 122,86
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves :	14 934 088,69	143 764,13			15 077 852,82
-dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	10 450 475,85	309 122,46			10 141 353,39
Report à nouveau	- 7 557 490,90	- 84 994,61			- 7 642 485,51
-dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	- 5 050 919,11	257 835,06			- 4 793 084,05
Excédent ou déficit de l'exercice	58 769,52				1 262 095,30
-dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	- 223 552,71				642 457,13
Situation nette	7 688 490,17	58 769,52	-	-	8 950 585,47
Subvention d'investissement	1 028 459,23		621 855,91	95 059,32	1 555 255,82
Provisions réglementées	3 388 098,92		77 734,45	53 800,57	3 412 032,80
TOTAL	12 105 048,32	58 769,52	699 590,36	148 859,89	13 917 874,09

4.1) Détail des résultats comptables et administratifs

Etablissement	Résultat comptable 2025	Variation de congés	Reprise de résultats antérieurs	Autres reprises	Résultat administratif 2025
SIE	-272 841,18	15 897,53	17 645,16		-239 298,49
CER	-10 524,57	15 385,51	6 987,10		11 848,04
Total PJJ	-283 365,75	31 283,04	24 632,26	0,00	-227 450,45
AMMI MINEURS	-21 173,42	5 974,08			-15 199,34
Total CD	-21 173,42	5 974,08	0,00	0,00	-15 199,34
FERME DE LA COUEE	-50 953,62				-50 953,62
Total CD	-50 953,62		0,00	0,00	-50 953,62
AGBF	40 460,42	6 647,00			47 107,42
Total CAF/MS	40 460,42	6 647,00	0,00	0,00	47 107,42
TOTAL TARIFES	-315 032,37	43 904,12	0,00	0,00	-246 495,99

- SARL ETC AUDIT -
Place de l'Europe
89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12
Siret. 493 539 944 00014

ETABLISSEMENTS SOUS CPOM ou LIE A CPOM	Résultat comptable 2025	Variation de congés	Résultat administratif 2025
SAEMO	416 042,04	8 971,68	425 013,72
HEBERGEMENTS COLLECTIFS P.E	173 845,29	24 678,83	198 524,12
HEBERGEMENTS EN AUTONOMIE P.E	51 998,65	-5 001,21	46 997,44
SAF PROTECTION ENFANCE	-509 394,32	37 975,49	-471 418,83
SPAD PROTECTION ENFANCE	94 651,84	-27 829,51	66 822,33
Total CPOM enfance	227 143,50	38 795,28	265 938,78
RESIDENCES	153 995,80	-16 373,66	137 622,14
CHANTOURNELLE	-18 461,71	14 160,28	-4 301,43
SAVS	16 367,78	-1 861,21	14 506,57
EAM VESVROTTE HEBERGEMENT	-132 797,69	2 001,35	-130 796,34
Total CPOM handicap	19 104,18	-2 073,24	17 030,94
ESPACE SOCIO CULTUREL	1 927,76	-6 292,10	1 927,76
AMARINE	0,00	1 095,06	0,00
Total Gestion libre CD 21	1 927,76	-5 197,04	1 927,76
TOTAL CPOMs CD 21	248 175,44	31 525,00	284 897,48

CHRS - HERRIOT	20 120,38	-3 832,96	16 287,42
TOTAL CPOM ETAT	20 120,38	-3 832,96	16 287,42

CAMSP (Conso CG+ARS)	85 934,31	12 236,97	98 171,28
CMPP	49 198,63	13 511,70	62 710,33
DAME CHARLES POISOT	119 409,92	22 526,04	141 935,96
DAME MOSAIK IME	204 264,70	-54 605,33	149 659,37
ESAT	266 918,27	38 406,17	305 324,44
DAME ARIA	-54 516,65	19 188,92	-35 327,73
SAIP	210 018,89	15 118,76	225 137,65
EAM VESVROTTE SOIN	-190 106,63	-14 545,45	-204 652,08
TOTAL CPOM ARS	691 121,44	51 837,78	742 959,22

ASSOCIATION / SERVICES SUBVENTIONNES	Résultat comptable 2025
ASSOCIATION	694 867,77
ESAT UNITES DE PRODUCTION	-11 745,29
AEDJM	-3 500,00
UN CHEZ SOI D'ABORD	-7 511,70
EMAS	3 200,00
AUTRES SERVICES SUBVENTIONNES	-57 600,37
TOTAL GESTION LIBRE	617 710,41

5) Provisions

Situations et mouvements	Montant 31/12/2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant 31/12/2025
			Transferts & Utilisées	
Provisions règlementées	3 388 098,92	77 734,45	53 800,57	3 412 032,80
Provisions pour risques	631 124,65	446 212,72	274 236,98	803 100,39
Provisions pour charges				
Provisions pour dépréciation	106 305,34	12 585,25	18 126,75	100 763,84
Provisions /immo financières	260,69			260,69
TOTAL	4 125 789,60	536 532,42	346 164,30	4 316 157,72
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		536 532,42	346 164,30	
- financières				

Les provisions réglementées s'élèvent à 3 412 032.80€ et sont constituées des provisions réglementées suivantes :

- 108 429.04 € : provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du BFR
- 3 297 456.54 € : provisions réglementées réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé
- 6 147.22 € : amortissements dérogatoires.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 803 100.39 € et sont destinées à couvrir les risques suivants :

- 84 000.00 € : provisions pour litiges
- 719 100.39 € : provision facturation Amendements Creton.

Les provisions pour dépréciations s'élèvent à 100 763.84 € et sont destinées à couvrir les risques suivants :

- 12 585.25€ : provisions pour dépréciation de créances
- 1 721.59€ : provisions pour dépréciation des stocks
- 86 457.00€ : provisions pour dépréciation d'immobilisations corporelles (locaux)

6) Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice (A)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (B)	Utilisations		Transferts (D)	A la clôture de l'exercice	
			Montant global (C)	Dont remboursements		Montant global E = A + B - C + D	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières des autorités de tarification	11 382 383,09	12 727,22	665 224,98	0,00	0,00	10 729 885,33	474 209,87
Fds dédiés renouvellement immo PJJ	16 194,88		3 087,61			13 107,27	
Fds dédiés renouvellement immo affectée CHRS	11 347,08		1 165,60			10 181,48	
Fds dédiés renouvellement immo affectée ARS - ICP	1 266 265,37		48 283,77			1 217 981,60	
Fds dédiés renouvellement immo affectée ARS - DAME MOSAÏK	2 572 493,14		180 844,02			2 391 649,12	
Fds dédiés renouvellement immo affectée ARS - ESAT	2 499 156,28		141 977,72			2 357 178,56	
Fds dédiés renouvellement immo affectée ARS - DAME ARIA	408 550,73		26 930,38			381 620,35	
Fds dédiés renouvellement immo affectée ARS	887 179,24		33 828,90			853 350,34	
Fds dédiés renouvellement immo affectée ARS	2 569 369,88		180 624,45			2 388 745,43	
Fds dédiés renouvellement immo affectée ARS	8 286,29		2 713,00			5 573,29	
Fds dédiés renouvellement immo affectée ARS	585 637,48		38 603,37			547 034,11	
Fds dédiés renouvellement immo affectée CD 21 Autonomie	9 792,23		2 499,96			7 292,27	
Fds dédiés renouvellement immo affectée CD 21 Autonomie	13 788,45		1 562,03			12 226,42	
Fds dédiés renouvellement immo affectée PJJ	1 869,40		242,32			1 627,08	
Fonds dédiés don 2023 - EAM	8 622,09					8 622,09	8 622,09
Fds dédiés renouvellement immo affectée CD 21 Autonomie	0,00	12 727,22	927,58			11 799,64	
Fds dédiés renouvellement immo non affectée CD 21 Enfance	22 131,00					22 131,00	22 131,00
Fds dédiés renouvellement immo non affectée CD 21 Enfance	23 502,82					23 502,82	23 502,82
Fds dédiés renouvellement immo non affectée CD 21 Enfance	297 392,81					297 392,81	297 392,81
Fds dédiés renouvellement immo non affectée CD 21 Autonomie	122 561,15					122 561,15	122 561,15
Fds dédiés renouvellement immo non affectée CD 21 Autonomie	58 242,77		1 934,27			56 308,50	
Subventions d'exploitation	1 210 031,03	850 051,98	941 110,81	0,00	0,00	1 118 972,20	179 345,32
Fonds dédiés - ARS -2017- Herriot	2 849,00					2 849,00	2 849,00
Fds dédiés fonctionnement CD 21 Autonomie	9 544,49		1 688,72			7 855,77	
Fds dédiés fonctionnement CD 21 Enfance	694,95					694,95	694,95
Fds dédiés subv fonctionnement accélat - réfugiés	53 240,65					53 240,65	
Fds dédiés sub fonctionnement	13 808,32					13 808,32	13 808,32
Fds dédiés Contrats aidés ARS	4 716,66		4 716,66			0,00	
Fds dédiés / économie budget	26 530,43					26 530,43	26 530,43
Fds dédiés formation ICP	3 530,76		3 530,76			0,00	
Fds dédiés formation autisme	7 322,85					7 322,85	7 322,85
Fds dédiés formation CD 21 Enfance	12 347,81					12 347,81	
Fds dédiés formation CD 21 Autonomie	539,73		539,73			0,00	
fonds dédiés TSA/TND CAMSP	6 385,00		6 385,00			0,00	
Fds dédiés formation ARS Bienveillance ESAT	1 500,00		1 500,00			0,00	
Fds dédiés formation Gestes et postures DAME ARIA	800,00		800,00			0,00	
Fds dédiés formation ARS Bienveillance DAME ARIA	1 500,00					1 500,00	
Fds dédiés formation Gestes et postures DAME MOSAÏK	1 500,00		1 500,00			0,00	
Fds dédiés formation ARS Bienveillance DAME MOSAÏK	1 500,00		1 500,00			0,00	
Fds dédiés formation ARS Bienveillance TMS DAME MOSAÏK	800,00		800,00			0,00	
Fds dédiés formation ARS EMDR DAME ICP	1 390,00		1 390,00			0,00	
Fds dédiés formation ARS Bienveillance DAME ICP	1 500,00					1 500,00	
Fds dédiés formation ARS 4 VAE DAME ICP	1 348,00					1 348,00	
Fds dédiés formation ARS Bienveillance SAIP	1 500,00					1 500,00	
Fds dédiés formation ARS Moniteur ESAT	0,00	8 000,00	3 094,00			4 906,00	
Fds dédiés formation ARS Situations complexes DAME MOSAÏK	0,00	1 850,00				1 850,00	
Fds dédiés formation ARS Psychoboxe DAME ICP	0,00	1 900,00				1 900,00	
Fds dédiés formation ARS Autoprotection DAME ICP	0,00	1 800,00				1 800,00	
Fds dédiés formation ARS Altérnant Moniteur Educateur DAME ICP	0,00	8 000,00				8 000,00	
Fds dédiés formation ARS Médiation musicale DAME ICP	0,00	504,00				504,00	
Fds dédiés formation ARS TND CAMSP	0,00	760,00				760,00	
Fds dédiés formation ARS PEHP CAMSP	0,00	1 345,00				1 345,00	
Fds dédiés formation ARS TND CMPP	0,00	15 000,00				15 000,00	
Fds dédiés formation ARS PEHP CMPP	0,00	1 345,00				1 345,00	
Fds dédiés formation ARS TND DAME ARIA	0,00	4 000,00				4 000,00	
Fds dédiés extension	26 348,54		1 987,50			24 361,04	
Fds dédiés véhicule - PJJ	17 283,72		5 935,80			11 347,92	
Fds dédiés city park - PJJ	81 204,30		3 983,54			77 220,76	
Fds dédiés excédent prime covid CD 21 Autonomie	1 407,01					1 407,01	1 407,01

Variation des fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice (A)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (B)	Utilisations		Transferts (D)	A la clôture de l'exercice	
			Montant global (C)	Dont remboursements		Montant global E = A + B - C + D	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fds dédiés fonctionnement DDCS	18 962,67		4 829,87			14 132,80	
Fds dédiés sub	8 589,45					8 589,45	8 589,45
Fds dédiés AVDL	16 996,29					16 996,29	16 996,29
Fds dédiés dons	2 859,00		2 859,00			0,00	
Fds dédiés Parentèle	25 000,00	25 000,00	25 000,00			25 000,00	
Fds dédiés ARS Diagnostic territorial	0,00	50 000,00				50 000,00	
Fds dédiés OETH	16 475,91					16 475,91	16 475,91
Fonds dédiés déménagement CD 21 Enfance	4 000,00					4 000,00	4 000,00
Fds dédiés Stagiaires ARS - ICP	6 636,98		6 636,98			0,00	
Fds dédiés Stagiaires ARS ESAT	411,76		411,76			0,00	
Fds dédiés Stagiaires ARS SAIP	4 458,47		2 452,33			2 006,14	
Fds dédiés Stagiaires ARS DAME ARIA	17 268,45		17 268,45			0,00	
Fds dédiés Stagiaires CD 21 Enfance	12 000,00		4 206,49			7 793,51	
Fds dédiés Stagiaires CD 21 Autonomie	2 637,00		2 105,41			531,59	
Fds dédiés Stagiaires ARS ESAT	4 500,00		4 500,00			0,00	
Fds dédiés Stagiaires ARS DAME ARIA	7 735,00		2 506,55			5 228,45	
Fds dédiés Stagiaires ARS ICP	10 750,00					10 750,00	
Fds dédiés Stagiaires ARS SAIP	4 500,00					4 500,00	
Fds dédiés évaluation externe CD 52	9 200,00					9 200,00	9 200,00
Fds dédiés évaluation externe PJJ	5 520,00		1 840,00			3 680,00	
Fds dédiés évaluation externe AGBF	10 000,00		9 288,00			712,00	
Fds dédiés Stagiaires ARS Service civique DAME MOSAIK	619,46		619,46			0,00	
Fds dédiés Services civiques ARS DAME ARIA	2 061,51		2 061,51			0,00	
Fds dédiés rentrée inclusive 2022 2023	20 872,97		20 872,97			-0,00	
Fds dédiés 18 places SESSAD ARS	9 490,16					9 490,16	9 490,16
Fds dédiés renfort UEEC ARS	619,16					619,16	619,16
Fds dédiés rentrée inclusive 2024 25 - TSA IME	170 000,00		170 000,00			0,00	
Fds dédiés rentrée inclusive 2024 25 - TSA SESSAD	202 667,00		202 667,00			0,00	
Fds dédiés PEC 1s. 2023 2024	10 917,00		10 917,00			0,00	
Fds dédiés PEC 1m. 2023 2024	19 773,00		19 773,00			0,00	
Fds dédiés PSY CHRS	6 237,00		4 871,00			1 366,00	
Fds dédiés rentrée inclusive 2025-26 - TSA SESSAD	0,00	202 384,00	67 461,00			134 923,00	
Fds dédiés rentrée inclusive 2025-26 - TSA IME	0,00	346 944,00	115 648,00			231 296,00	
Fds dédiés PEC Do. 2025	0,00	20 872,97	14 660,62			6 212,35	
Fds dédiés PEC 1m. 2025	0,00	36 486,00	27 044,92			9 441,08	
Fds dédiés PEC 1u. 2025	0,00	33 612,00	30 051,78			3 560,22	
Fds dédiés PEC Th. 2025	0,00	43 134,00	42 660,00			474,00	
Fds dédiés Bungalows	45 809,17		6 450,00			39 359,17	
Fds dédiés Réfection salles de bain	69 240,73		9 119,88			60 120,85	
Fonds dédiés CEJ	19 581,40		19 581,40			0,00	
Fds dédiés AMMI MAJEURS	49 237,32		49 237,32			0,00	
Fds dédiés TRISOMIE 21	11 548,45	17 943,72				29 492,17	
Fds dédiés PROF DE FLE	0,00	27 671,29				27 671,29	
Fds dédiés soutien salariés	23 611,35					23 611,35	23 611,35
Fds dédiés bâtiment modulaire CD 21 Autonomie	31 850,00					31 850,00	31 850,00
Fds dédiés Dons	1 582,40					1 582,40	1 582,40
Fonds dédiés Prdica Ste Anne	4 005,04					4 005,04	4 005,04
Fonds dédiés Prdica Ste Anne	35 901,71		4 157,40			31 744,31	
Fds dédiés ESC	313,00					313,00	313,00
Fonds dédiés IML SAVS	4 500,00	1 500,00				6 000,00	
Ressources liées à la générosité du public	0,00	32 313,28	444,08	0,00	0,00	31 869,20	0,00
Fonds dédiés dons exploitation disp ass	0,00	3 150,00				3 150,00	
Fonds dédiés dons exploitation médiation animale ass	0,00	400,00				400,00	
Fonds dédiés dons exploitation disp DAME MOSIK	0,00	1 210,00				1 210,00	
Fonds dédiés dons exploitation camps neige DAME MOSAIK	0,00	3 381,00				3 381,00	
Fonds dédiés dons exploitation musique FERME DE LA COUEE	0,00	125,00				125,00	
Fonds dédiés dons exploitation disp EAM VESVROTTE	0,00	600,00				600,00	
Fonds dédiés dons exploitation musique DAME ARIA	0,00	808,00				808,00	
Fonds dédiés dons exploitation disp DAME ARIA	0,00	150,00				150,00	
Fonds dédiés dons investissement télémedecine EAM VESVROTTE	0,00	2 419,28	444,08			1 975,20	
Fonds dédiés dons investissement projet ferme EAM VESVROTTE	0,00	70,00				70,00	
Fonds dédiés dons investissement Casto AMMI MINEURS	0,00	20 000,00				20 000,00	
TOTAL	12 592 414,12	895 092,48	1 606 779,87	-	-	11 880 726,73	653 555,19

7) Dettes

7.1) Etat des dettes

DETTES au 31/12/2025	Montant Brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins 1 an	Échéance à plus 1 an	Échéance à plus 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts (I) et dettes auprès des établiss. de crédit :	4 394 945,52	478 193,05	1 954 989,49	1 961 762,98
Emprunts et dettes financières divers (I)	936,00	936,00		
Avances et acomptes clients reçus				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 656 624,71	1 656 624,71		
Dettes fiscales et sociales	11 978 960,55	11 978 960,55		
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés	84 016,56	84 016,56		
Autres dettes	337 594,57	337 594,57		
Produits constatés d'avance	11 164,00	11 164,00		
TOTAL	18 464 241,91	14 547 489,44	1 954 989,49	1 961 762,98
(I) Empr. souscrit cours exercice Empr. rembours. cours exercice Solde créditeur de banque	564 520,80			

7.2) Charges à payer

Charges à payer inclus dans les postes du bilan	2025	2024
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès établ. crédit (2) intérêts courus	3 016,12	3 305,39
Emprunts et dettes financières divers(3)		
Avces et acptes reçus s/commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	478 915,99	383 903,49
Dettes fiscales et sociales	4 751 807,98	4 611 134,73
Dettes s/immobilisations et cptes rattachés		
Autres dettes	631,07	789 049,19
Totaux	5 234 371,16	5 787 392,80

8) Compte de régularisation PASSIF

8.1) Produits constatés d'avance

11 164 €

- Subvention FLE 2026 : 10159€
- Subvention Les nuits d'orient : 200€
- Subvention Fondation Sommer : 805€

V- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1) Résultat d'exploitation

1.1) Transfert de charges d'exploitation

Nature du produit	2025	2024
Indemnités d'assurance	-	50 368,84
TOTAL	-	50 368,84

2) Résultat exceptionnel

Suite à l'entrée en vigueur du règlement ANC n°2022-06 à compter du 1er janvier 2025, la notion de résultat exceptionnel a été profondément modifiée. Le résultat exceptionnel est désormais limité aux opérations présentant un caractère inhabituel, anormal et non récurrent.

Cette évolution conduit à un reclassement significatif de certaines opérations vers le résultat courant.

Conformément aux dispositions réglementaires, les comptes comparatifs de l'exercice 2024 n'ont pas été retraités. Dès lors, le résultat exceptionnel présenté au titre de l'exercice 2025 n'est pas directement comparable à celui de l'exercice précédent.

2.1) **Détail des produits exceptionnels (hors comptes 789 de reprise de fonds dédiés)**

	2 025	2 024
<u>Produits exceptionnels sur opérations de gestion :</u>		15 569,68
Libéralités Reçues		15 529,68
Autres produits exceptionnels		40,00
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		-
<u>Produits exceptionnels sur opérations en capital :</u>		71 039,52
Produits sur vente d'éléments d'actifs		14 980,00
QP de subventions d'invest virée au résultat de l'exercice		56 059,52
Autres produits exceptionnels		-
<u>Reprises sur provisions et transfert de charges:</u>		19 624,07
Reprise provision pour dépréciation immobilisations corporelles		17 888,00
Reprise de la provision pour différence sur réalisation d'élément d'actif		1 736,07
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	NEANT	106 233,27

2.2) Détail des charges exceptionnelles (hors comptes 689 de dotations fonds dédiés)

	2 025	2 024
<u>Charges exceptionnelles sur opérations de gestion :</u>		4 109,22
Charges exceptionnelles s/op		59,00
Charges s/ exercice antérieur		3 649,44
Pénalités /Amendes (dommages intérêts)		400,78
<u>Charges exceptionnelles sur opérations en capital :</u>		8 285,99
Valeur comptable nette des immobilisations cédées		8 285,99
Autres charges exceptionnelles		
<u>Dotations aux amortissements et provisions :</u>		4 418,75
Dotation aux amort. ou prov. exceptionnels des immobilisations		
Dotation aux provisions règlementées : réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé		4 418,75
Dotation aux amortissements dérogatoires		
<u>Autres charges Exceptionnelles</u>		
Autres charges exceptionnelles		-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	NEANT	16 813,96

VI – AUTRES INFORMATIONS

I) Engagements Financiers

I.1) Crédit-bail

Néant

I.2) Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière font partie du passif social de l'Association, puisqu'il s'agit d'engagements pris à l'égard des salariés et constituent de ce fait une dette.

L'association doit faire face, au minimum, aux engagements sociaux de l'accord national interprofessionnel du 10 décembre 1977 qui dispose que le salarié bénéficie des indemnités légales suivantes :

En cas de départ sur l'initiative du salarié :

Ancienneté	IFC en nombre de mois de salaire
Plus de 10 ans	0,50
Plus de 15 ans	1
Plus de 20 ans	1,5
Plus de 30 ans	2

En cas de départ sur l'initiative de l'employeur :

Ancienneté	Indemnité en part de salaire mensuel
A partir de 1 an	1/5 ^e par année d'ancienneté
Plus de 10 ans	1/5 ^e par année d'ancienneté + 2/15 ^e par année d'ancienneté supérieure à 10 ans

Ces indemnités constituent un minimum légal qu'il conviendra de majorer en présence de dispositions plus favorables conformément, notamment, à la convention collective du 15 mars 1966.

Ancienneté	IFC en nombre de mois de salaire *
De 10 à 14 ans	1 mois
De 15 à 24 ans	3 mois
A partir de 25 ans	6 mois

(*) + 55 % de charges sociales

L'article 9 du Code de Commerce rend obligatoire l'évaluation des engagements de retraite.

La doctrine comptable française, recommande la prise en compte de ce passif social.

En l'espèce, la méthode retenue dans le cadre de l'évaluation des coûts de retraite est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de **dette actuarielle**.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise ;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).
- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (Valeur actualisée de l'obligation).

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'Association correspond à la somme des engagements individuels.

Les hypothèses mises en œuvre dans l'évaluation sont directement liées aux comportements sociaux et démographiques de la population étudiée. Elles traduisent les rapports économiques existant entre certains facteurs. Elles se décomposent principalement en variables économiques et en variables démographiques.

Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- Modalité de départ en retraite : départ volontaire à la retraite à l'âge de 64 ans
- Convention collective applicable : CCN du 15 mars 1966 « Etablissements et services pour personnes inadaptées et handicapées »
- Taux de revalorisation annuel de salaire : 1%
- Taux d'actualisation : 3.65%
- Taux de capitalisation : 1%
- Table de mortalité réglementaire : TF 00-02
- Taux de rotation retenu : 1%

Compte tenu des données de l'Association, des hypothèses actuarielles retenues,

- le total des droits acquis actualisés à la date du 31/12/2025 (passif social) s'élève à un montant de 3 900 466 €.
- Les droits acquis dans 20 ans ou au moment du départ à la retraite s'il a lieu avant s'élèvent à un montant de 14 551 638€.

Le passif social est partiellement couvert en externe par l'abondement réalisé sur le contrat IFC ouvert aux Assurances du Crédit Mutuel

Valeur du contrat au 31/12/2025 :

1 545 536.50€

Soit 39.62 % de couverture du passif social actualisé.

1.3) Autres engagements financiers hors bilan

NATURE DE LA GARANTIE DONNEE	MONTANT GARANTI EN €
SURETEES REELLES	
<u>Nantissement</u>	
Montagne Ste Anne Emprunt Crédit Mutuel de 2 500 000€ - CAT 60 mois	270 000
Total	270 000
<u>Hypothèques</u>	
Association Acodège Emprunt Crédit Mutuel de 574 000 € échéance 25/10/2039	
- hypothèque légale spéciale prêteur de deniers	400 000
- hypothèque immobilière conventionnelle	225 000
Résidences Emprunt Banque Populaire de 840 000 € échéance 21/07/2030	840 000
Acodège/ ESAT Emprunt Crédit Mutuel de 1 688 000€ échéance 05/02/2043	1 668 800
ESAT Emprunt Banque populaire Emprunt de 1 778 000€ échéance 18/04/2038	1 778 000
Montagne Ste Anne Emprunt Crédit Mutuel de 2 500 000€	2 500 000
Total	7 411 800
AUTRES SURETEES	
<u>Cautions sur emprunts</u>	0
Total	0
TOTAL	7 681 800

2) Suivi de l'affectation des résultats N-I

L'affectation du résultat de 2024 a été conforme à la résolution prise à l'assemblée générale du 26 juin 2025. Les produits financiers net d'impôt ont été affectés en réserves d'investissement.

3) Effectifs

Effectif Acodège en nombre ETP au 31/12	2025	2024
Cadres	108,21	108,83
Non-cadres	676,82	663,15
TOTAL	785,03	771,98

4) Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Les trois plus hauts cadres dirigeants statutaires sont le Président, Vice-Président. Ils ne perçoivent aucune rémunération pour leur fonction, ils sont bénévoles.

5) Rémunérations des directeurs

L'ensemble des rémunérations servies aux directeurs des établissements est conforme à la Convention Collective applicable à l'Association.

6) Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal sont de 26 460€.

30